

## STAGE SPORTIF JEUNESSE

« Jeux Olympiques »

Pour les jeunes de 11 à 17 ans

Vacances Eté 2024

Du lundi 01 au vendredi 05 juillet 2024

Programme du stage \_\_\_\_\_

Les activités se tiendront au gymnase Jean Moulin : 6 Avenue des Diablots de 9h00 à 17h00.

	Lundi 03	Mardi 04	Mercredi 05	Jeudi 06	Vendredi 07
Matin	Football + initiation Cécifoot	Volleyball + initiation Wexball	Football (tournoi)	Badminton + initiation Bad fauteuil	Sortie : Aventure Land
Après-midi	Handball	Rugby	Ultimate	Basketball	Sortie : Aventure Land

NB : Prévoir des jeux (pas de jeux électroniques) pour les temps calmes (pause méridienne).

Repas \_\_\_\_\_

Les repas seront dispensés au restaurant scolaire Marie-Curie. **Merci de préciser si votre enfant a un régime alimentaire spécifique.**

Si Oui, lequel : .....

Inscriptions et Tarifs \_\_\_\_\_

### Inscriptions

Direction des Affaires Scolaires, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports.

14 Rue de l'église à Saint-Leu-la-Forêt (ou auprès des ETAPS).

Pôle jeunesse **01 30 40 22 45**

[ynes.elftough@saint-leu-la-foret.fr](mailto:ynes.elftough@saint-leu-la-foret.fr)

### Tarif des stages (repas inclus)

Saint-loupiens : 137,50€

Extérieurs : 192,50€

### Documents à fournir :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive de moins de l'année scolaire en cours, portant la mention autorise la pratique d'activités multisports, est obligatoire Il est à remettre au plus tard au 1<sup>er</sup> jour du stage.

Date de clôture d'inscription : lundi 17 juin 2024.

**Stagiaire** \_\_\_\_\_

**Nom de l'enfant**.....**Prénom**.....

Ecole.....Classe .....

Date de naissance.....Age.....

Adresse.....

Tél fixe ..... Portable.....

Tel professionnel .....

Adresse mail .....

Personne à contacter, autre que parents, en cas d'urgence :

Nom.....

Tel .....

**Règlement** \_\_\_\_\_

Le règlement de la participation s'effectue à terme échu après réception d'une facture unique :

- par prélèvement automatique à la norme SEPA le 5 du mois M+2 dernier jour ouvrable du mois suivant la première consommation. La mise en place du prélèvement automatique à la norme SEPA s'effectue :

soit en mairie sur RDV auprès de la direction des affaires scolaires, de l'enfance, de la jeunesse et des sports en vous munissant d'un RIB original,

soit par courrier en indiquant votre intention d'adhérer au prélèvement automatique et en communiquant un RIB. Le cas échéant un mandat de prélèvement vous sera adressé en retour et devra être renvoyé signé en mairie. Le prélèvement automatique sera activé à la réception du mandat de prélèvement signé. Il n'est pas nécessaire de renouveler annuellement ce dossier. Les modifications (changement d'établissement bancaire par exemple) peuvent être réalisées à tout moment selon la procédure précitée. Les rejets de prélèvements ne sauront être tolérés que dans la limite d'un seul rejet dans l'année scolaire, au-delà, l'adhésion sera annulée et la famille devra recourir à un autre mode de paiement.

- par carte bancaire depuis votre compte sur l'Espace Famille avant le 30 du mois suivant l'inscription ou l'activité.

- par chèque bancaire libellé à l'ordre « DE LA REGIE MULTIPRESTATIONS ENFANCE JEUNESSE ET SPORT » au plus tard le 30 du mois suivant l'inscription ou l'activité.

- en espèces à remettre en mairie au plus tard le 30 du mois suivant l'inscription ou l'activité.

Pour les paiements en mairie, le service de la régie municipale (sis 14 rue de l'Eglise) est ouvert de 8h30 à 12h00 les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

**En cas d'annulation tardive ou d'absence de l'enfant, aucune déduction ou aucun remboursement ne pourra être effectué sans justificatif médical.** Toute réclamation relative à une erreur de facturation devra être adressée par courrier ou courriel à l'attention de Mme le Maire dès réception de la facture.

**Autorisation parentale** \_\_\_\_\_

Je, soussigné(e), Nom ..... Prénom .....

(Père, Mère, tuteur légal), autorise les responsables du stage à donner en mon nom, lieu et place, toute autorisation nécessaire pour tout acte médical ou chirurgical, qui, le cas échéant, serait à effectuer en urgence, concernant mon enfant .....de préférence à l'hôpital .....

- J'autorise mon enfant à rentrer seul à 17 h.
- J'ai pris connaissance des horaires du stage.
- J'ai noté qu'à l'heure des cours, je vérifierai que mon enfant soit bien pris en charge par un responsable du stage.
- J'autorise la publication de photos dans les différentes parutions de la ville y compris le site internet.

Date..... Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)